



## **PROJET DE SERVICE**

**2014-2020**

**Centre de Santé de Châtelet**

Code Fase : 5591

Rue du Rempart 51 – 6200 CHATELET

Tél : 071/38.36.21 Fax : 071/38.33.56

[servicepsechatelet@skynet.be](mailto:servicepsechatelet@skynet.be)

[ec005591@adm.cfwb.be](mailto:ec005591@adm.cfwb.be)

# Projet de service 2014- 2020

Le projet de service représente l'aboutissement d'un travail de réflexion mené par les membres du service. Le projet de service définit la politique de santé et les priorités que le service entend développer pour les établissements scolaires, sur la base de leurs besoins et des priorités de santé publique établis dans le programme quinquennal de promotion de la santé et dans le programme communautaire opérationnel de promotion de la santé. Concrètement, le projet de service reflète les objectifs, les stratégies et les moyens d'actions mis en place par le service et ainsi diffuser une culture de promotion de la santé en milieu scolaire et intégrer la démarche de promotion de la santé dans ses activités quotidiennes et ce dans chacune des ses missions.

## Table des matières

<b><u>Première partie : Description du service et de sa population .....</u></b>	<b><u>2</u></b>
1. Présentation du service et de son équipe.....	2
2. Présentation des missions décrétales.....	3
3. Présentation de la population sous tutelle .....	4
4. Evaluation du projet de service 2007-2014 : .....	6
<b><u>Deuxième partie : Priorités du service .....</u></b>	<b><u>10</u></b>
1. Les priorités du service et la motivation de ses choix en fonction des politiques de santé communautaire et locale et des besoins de la population sous tutelle identifiés par le service.....	10
2. La mise en place de programmes de promotion de la santé et la promotion d'un environnement scolaire favorable :.....	11
3. La façon dont le service compte mettre en œuvre la promotion de la santé à travers l'ensemble de ses missions .....	14
<b><u>Troisième partie : Objectifs du service .....</u></b>	<b><u>15</u></b>
1. Objectifs concernant le service lui-même en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé.....	15
2. Objectifs concernant les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur hors universités et leur population en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé.....	15
<b><u>Quatrième partie : Plan d'action du service.....</u></b>	<b><u>17</u></b>
<b><u>Cinquième partie : Modalités de réalisation du bilan .....</u></b>	<b><u>24</u></b>
1. Objectifs concernant le service .....	24
2. Objectifs concernant les établissements.....	27
<b><u>Conclusions .....</u></b>	<b><u>30</u></b>



## **Première partie : Description du service et de sa population**

### **1. Présentation du service et de son équipe**

- Composition de l'équipe : fonctions et formations
- Mode d'organisation du service
- Partenaires privilégiés au sein de l'équipe en promotion de la santé

Le Centre de Santé de Châtelet est une ASBL gérée par un Pouvoir Organisateur. Celui-ci est composé de personnes issues du milieu hospitalier et de l'enseignement.

La composition de son équipe est la suivante :

#### Personnel salarié

- Une infirmière responsable graduée sociale
- Six infirmières graduées la plupart spécialisées en santé communautaire ou sociale
- Une infirmière licenciée en Santé publique
- Deux employées administratives
- Une technicienne de surface

L'équipe représente 7,5 équivalents temps plein.

#### Equipe médicale

- Cinq médecins scolaires (médecins généralistes ayant une formation complémentaire en médecine scolaire)
- Un médecin responsable (médecin généraliste ayant une formation complémentaire en santé publique)

L'ensemble des prestations médicales correspond à environ 2000 heures par année scolaire.

Mode d'organisation : une infirmière est identifiée comme référent pour chacune des écoles sous tutelle, ce qui permet de tisser des contacts privilégiés entre les établissements scolaires et le service PSE de Châtelet.

Local matériel à disposition : le Centre possède quatre circuits informatisés (biométries et cabinets médicaux) permettant l'encodage de données destinées entre autres à l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires mais aussi de documents communiqués aux parents après les bilans de santé, de documents de travail comme les tableaux de suivis des résultats des bilans de santé.



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

## 2. Présentation des missions décrétales

Deux décrets organisent la médecine scolaire (le décret du 20-12-2001, relatif à la promotion de la santé à l'école et le décret du 16-05-2002, relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités) en Fédération Wallonie Bruxelles.

Le recours à nos services est gratuit. Notre rôle n'est pas seulement de détecter certaines maladies ou de prévenir la transmission de maladies infectieuses mais aussi d'assurer le bien-être des enfants dans leur environnement scolaire.

Il est important de :

- développer la qualité de vie et le bien-être à l'école; mettre en place des projets visant à améliorer la santé des élèves;
- veiller à un environnement scolaire agréable, lieu d'échange et de communication dans lequel des relations saines avec les écoliers, les étudiants, les enseignants et les parents peuvent s'épanouir.

**Les missions** décrétales des services PSE sont les suivantes :

- la mise en place de programmes de promotion de la santé et la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé;
- le suivi médical, qui comprend le bilan de santé individuel et la politique de vaccination. (9000 examens par an pour notre service);
- la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires
- l'organisation de points- santé pour l'enseignement supérieur.

Le décret pose comme exigence que la mission du « suivi médical » qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination doit occuper au minimum **70%** du temps de travail global de service. Par ailleurs, **20%** sont affectés à la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé. Il s'ensuit que les **10%** restant sont dédiés aux autres missions du service. De manière générale, **la promotion de la santé** doit être intégrée dans l'ensemble des missions. Le projet de service permet de déterminer les priorités du service décidées par l'ensemble de l'équipe, d'apporter **une approche plus spécifique de promotion de la santé sur une ou plusieurs missions**. Cette notion sera développée dans la deuxième partie



### **3. Présentation de la population sous tutelle**

La population sous tutelle du Centre durant l'année scolaire 2012/2013 est de **22.435** élèves.

Le Centre est conventionné avec :

- 39 établissements d'enseignement fondamental répartis en 64 implantations maternelles et primaires ordinaires et 3 écoles fondamentales spécialisées. (**4400** élèves en maternel, **7300** en primaire).
- 15 écoles d'enseignement secondaire réparties en 14 implantations d'enseignement ordinaire, 2 implantations de CEFA, 3 d'enseignement spécialisé et une d'enseignement secondaire complémentaire. (**8000** élèves).
- Une Haute école supérieure ayant 5 implantations. (**2300** étudiants).

**Quarante deux** implantations d'écoles d'enseignement fondamental et **dix** implantations d'enseignement secondaire sont bénéficiaires de l'encadrement différencié.

Les implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié, pour cinq années au moins, sont celles qui relèvent des classes numérotées de 1 à 5 (/20). Cette différenciation consiste en une attribution objective et proportionnée de moyens humains et de moyens financiers complémentaires et significatifs sur la base de critères socio-économiques objectifs et uniformes dans le but d'y promouvoir des actions pédagogiques complémentaires. La classe 1 étant la plus subsidiée.

<b>Classe EED</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3a</b>	<b>3b</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Enseignement fondamental</b>	1	4	9	8	14	6
<b>Enseignement secondaire</b>	1	4	0	0	2	3

#### **Couverture géographique du SPSE :**

Les établissements scolaires sous tutelle sont situés dans les communes d'Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Gerpennes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque et Montigny-le Tilleul, Walcourt et Gozée.

#### **Caractéristiques sociodémographiques de la population :**

Ces dernières années, la charge de travail social de l'équipe s'est vu sensiblement augmentée et est liée aux spécificités socio-économiques de la population sous tutelle. L'état de santé et les comportements de santé sont influencés par des facteurs individuels et collectifs. L'environnement socio-économique joue un rôle majeur sur les états de santé dès le plus jeune âge.



La situation sanitaire défavorisée du Hainaut est largement déterminée par la fréquence des **problèmes chroniques** (maladies cardiovasculaires et cancers, problèmes pulmonaires, santé mentale) et ceux-ci découlent de la **grande prévalence des facteurs de risques** dans la population (alimentation déséquilibrée, surpoids, sédentarité, tabagisme, consommation excessive d'alcool, symptôme dépressif ou de stress...)¹. En effet, les groupes sociaux les moins favorisés en termes de revenus, de niveau d'éducation, d'habitat, de contexte familial sont les plus touchés. Toutefois, il est intéressant de préciser que notre population sous tutelle est hétérogène car celle-ci est issue de milieux sociaux, culturels, et économiques très différents, ce qui complexifie davantage l'accompagnement du jeune et de sa famille.

L'enquête de l'Observatoire de Santé du Hainaut², a démontré qu'une situation socio-économique défavorable a une influence négative à plusieurs niveaux :

- l'état de santé subjectif : se sentir en bonne santé, être satisfait de son corps
- les mesures biométriques : surpoids, obésité, tour de taille élevé
- le recours au dentiste
- les comportements de santé : alimentation (faible consommation de fruits, de légumes et d'eau, consommation régulière de frites, de chips et de boissons sucrées), activité physique particulièrement la fréquentation d'un club sportif, participation aux cours d'éducation physique, temps passé devant un écran (télévision, ordinateur), tabagisme, exposition au tabagisme passif.

Les Inégalités Sociales de Santé (ISS) sont les différences systématiques et évitables dans la prévalence ou l'incidence des problèmes de santé entre les groupes sociaux³. Ces inégalités sont un défi majeur et constituent un objectif transversal de notre travail quotidien. Cependant, les ISS ne se réduisent pas à une opposition entre les personnes les plus pauvres et les autres. Au contraire, les ISS suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population, où chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure. L'influence des facteurs socio-économiques sur la santé dès le jeune âge doit nous inciter à adapter les programmes de promotion de la santé pour lutter contre ces inégalités de santé.

Les principes d'une action en **promotion de la santé**, définis notamment par la Charte d'Ottawa (1986), sont :

- Considérer la santé dans son **aspect global** en y incluant le bien-être physique, mental et social
- Aider les personnes à être davantage **acteurs** de leur santé
- Privilégier l'engagement et la **participation** de la population
- Prendre en compte **le cadre de vie** des individus
- Prendre en considération les différents **déterminants de la santé**

---

¹ *Plan de promotion santé de la Province du Hainaut 2010-2012, Observatoire de la Santé Du Hainaut, Mars 2010*, consultable en ligne : [http://www.hainaut.be/sante/osh/medias\\_user/PLAN\\_ACTION\\_2010-2012\\_mars\\_2010.pdf](http://www.hainaut.be/sante/osh/medias_user/PLAN_ACTION_2010-2012_mars_2010.pdf)

² *Carnet de bord de la santé des jeunes 2010, Observatoire de la Santé Du Hainaut*, consultable en ligne : [http://www.hainaut.be/sante/osh/medias\\_user/CBSJ2010\\_full.pdf](http://www.hainaut.be/sante/osh/medias_user/CBSJ2010_full.pdf)

³ *Les inégalités sociales de santé en Belgique Politique scientifique fédérale*, H. Van Oyen et al., 2010, consultable en ligne : <http://www.belspo.be/belspo/ta/publ/academia-inegalites.soc.sante.U1579.pdf>



Ce schéma illustre les différents déterminants de santé :



La promotion de la santé a comme ambition de modifier les déterminants de santé biologiques, économiques, culturels mais aussi et surtout sociaux, c'est pourquoi l'**accompagnement social des familles lors des suivis médicaux** ainsi que la **mise en place de programmes de promotion de la santé participatifs** nous semblent être une stratégie pertinente pour participer à la réduction des inégalités de santé.

#### **4. Evaluation du projet de service 2007-2014 :**

Cette évaluation poursuit les objectifs suivants :

- Evaluer pour réajuster si nécessaire les objectifs et/ou en redéfinir de nouveaux, dégager des perspectives futures de travail (ex. réduction des inégalités sociales).
- Estimer si le choix d'orientation du projet est pertinent et faisable dans le temps, compte tenu de ressources limitées à disposition.
- Envisager une répartition stratégique des tâches au sein de l'équipe.
- Faire émerger de nouvelles priorités suite à notre expérience quotidienne et le cadre établi par la FWB.
- Vérifier l'adéquation entre l'offre de service et la demande sur le terrain concernant la promotion de la santé.

Pour rappel, les priorités pour le projet de service 2007-2014 étaient les suivantes :

- la tenue d'un point santé pour l'enseignement supérieur hors universitaire,
- la mise en place de programmes de promotion de la santé et la promotion d'un environnement scolaire favorable



## 1. Les Points Santé :

Conformément à l'obligation décrétole, nous avons mis en place les *points santé* dans l'enseignement supérieur mais ce dispositif ne semble pas répondre aux besoins de notre population. De plus, il n'est pas adapté aux ressources dont nous disposons pour assurer cette mission. En effet, ces permanences étaient peu fréquentées par les jeunes alors que l'investissement en temps médecin – infirmière était particulièrement lourd. Nous avons donc opté pour une stratégie différente. Nous avons consolidé nos collaborations avec les Hautes Ecoles par l'intermédiaire de projets santé et par la présentation du service. Nous sommes ainsi visibles par notre proximité auprès des jeunes dans leur environnement lors d'activités (formation estime de soi pour les futurs professeurs, journée santé) et notre participation dans leurs cours notamment d'éducation à la santé.

## 2. Les programmes de promotion de la santé :

Nous avons pris la décision en équipe d'interroger l'indice de satisfaction des intervenants de terrain (à savoir les équipes éducatives au sens large ou les directions) sur notre offre de services telle qu'envisagée dans le projet de service 2007-2014. En effet, il nous semblait essentiel d'objectiver le degré de satisfaction de ces bénéficiaires concernant la mission *mise en place de programme de promotion de la santé*, et ce afin d'une part d'évaluer le projet de service et d'autre part de dégager nos futures pistes de travail. Pour cela nous avons élaboré, en collaboration avec le CLPS, un guide d'interviews nous permettant de récolter les diverses informations nécessaires à notre état des lieux.

Un échantillon de 14 établissements primaires, secondaires, spécialisés, et CEFA, qu'ils soient en projet ou non a été déterminé afin de représenter l'ensemble de notre population sous tutelle.

Il ressort de l'enquête relative à l'évaluation de nos prestations d'accompagnement des projets santé, que les problématiques majeures rencontrées par les établissements scolaires sous notre tutelle sont les suivantes :

- Situations familiales difficiles
- Problèmes de propreté non acquise, manque d'autonomie des enfants, plus particulièrement en maternelle
- Violences, conflits dans les cours de récréation, harcèlement moral
- Manque d'estime de soi des élèves, mal-être, décrochage scolaire
- Problèmes d'hygiène ; corporelle, de vie (tabagisme, assuétudes), dentaire, alimentaire
- Pédiculose
- Stress

Il nous paraît important en fonction des problématiques précitées de développer des stratégies pour y remédier. Pour répondre au plus près au besoin du terrain nous souhaitons développer les fonctions suivantes :

- Relais
- Soutien
- Suivi social
- Collaboration avec les acteurs de terrain du réseau local



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

Pour les écoles interrogées qui n'étaient pas dans une dynamique institutionnelle de projet, ce sont davantage des raisons internes qui ont été pointées plutôt que des carences par rapport à l'offre de service proposée. Par exemple : le manque de temps, la difficulté d'amorcer le changement, des priorités différentes. Une autre des personnes interrogées a mis en évidence qu'elle gère beaucoup en interne grâce à son détachement dans l'école et que l'établissement travaille déjà en réseau avec d'autres intervenants comme le planning, la maison médicale toute proche et qu'il n'avait pas identifié jusqu'alors le SPSE comme un support possible. Cette rencontre a été l'occasion de formuler des attentes concernant la collaboration future.

Une des questions de l'entretien consistait à définir la promotion de la santé afin d'identifier la vision qu'en avaient les acteurs de terrain. Ce concept commence à faire son chemin mais vu la complexité de sa définition, elle n'est jamais complète au sens de la charte d'Ottawa. Néanmoins les dimensions suivantes sont mentionnées : ressources sociales, ressources individuelles, bien être, évoluer avec le milieu et s'adapter. Ce qui est intéressant dans cet exercice, c'est de mettre en évidence l'appropriation de ce concept et des dimensions primordiales de celui-ci.

Nous avons également investigué la satisfaction des bénéficiaires de notre action. Nous pouvons dire qu'ils sont tous satisfaits et le justifient par les éléments mentionnés ci-après :

- Relais - aiguillage : vers des partenaires extérieurs, des services compétents
- Soutien : personne de référence, disponibilité, présence dans l'école, à l'écoute, motivant, facilitateur, support, moteur
- Visibilité des services du SPSE : auprès des enseignants, auprès des élèves
- Planification : organisation, évaluation, gestion des agendas, relances, dynamique
- Intégration : des actions dans une perspective institutionnelle
- Référencement : d'outils, de partenaires, de ressources
- Suivi

Il se dégage que les écoles ont besoin d'une « pression » extérieure pour se mobiliser. Nous sommes bien loin de l'autonomie escomptée, mais il n'en demeure pas moins que c'est un de nos objectifs primordiaux.

L'intervention en promotion de la santé repose notamment sur la conjonction des stratégies suivantes <sup>4</sup> :

### ➤ 1. L'action communautaire

Promouvoir la santé, c'est inscrire celle-ci à l'ordre du jour des **communautés** (quartier, école..) en renforçant la participation et le contrôle de la population sur sa santé.

Toute intervention cherchera à impliquer l'ensemble de la communauté scolaire et favorisera les partenariats internes et externes à l'école.

### ➤ 2. L'amélioration du milieu de vie

Promouvoir la santé, c'est inscrire celle-ci à l'ordre du jour de **tous les milieux de vie** (là où on travaille, où on étudie, où on habite,...) en modifiant les conditions matérielles et organisationnelles qui influencent directement le bien-être des personnes.

---

<sup>4</sup> Lafontaine C et al. *La promotion de la santé, une utopie bien réelle ou une réalité bien utopique : un outil pour initier les personnes à la promotion de santé*, une fiche qui lie la pratique et la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Fiches méthodologiques, février 2004, F.2, Paru dans *Éducation Santé*, n° 169



Exemples: - un réfectoire où l'espace est fractionné en petites cellules pour diminuer le bruit,  
- une école met des fontaines à eau à disposition.

### ➤ 3. Le développement des aptitudes individuelles et sociales

Promouvoir la santé, c'est inscrire celle-ci à l'ordre du jour de **chaque individu**, au sein de son groupe social, en lui donnant les aptitudes nécessaires (les savoirs, les savoir faire, les savoir-être) pour poser des choix personnels favorables à sa santé.

Exemples: En mettant en place des activités d'éducation pour la santé : apprendre à l'élève à s'affirmer auprès de ses pairs, un dentiste montre à l'enfant comment se brosser les dents correctement (savoir-faire).

### ➤ 4. Elaborer une politique publique saine

Cela équivaut pour l'école à mettre en place des réglementations en vue de favoriser le bien-être de tous.

Exemple : établir une réglementation en matière de collations saines.

Nous nous sommes basés sur ces différents éléments pour construire notre projet de service 2014-2020.



## Deuxième partie : Priorités du service

### 1. Les priorités du service et la motivation de ses choix en fonction des politiques de santé communautaire et locale et des besoins de la population sous tutelle identifiés par le service

L'ensemble de l'équipe a choisi d'approfondir les missions suivantes pour le projet de service 2014-2020 :

- **le suivi médical**
- **la mise en place de programmes de promotion de la santé et la promotion d'un environnement scolaire favorable**

Ce choix de priorités doit être appliqué dans une perspective de développement global, au niveau individuel et collectif, et être considérée comme un facteur de bien-être.

#### 1. Le suivi médical :

Le suivi médical des élèves comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination.

Ces bilans réguliers ou sélectifs sont l'occasion de constats par rapport à l'état de santé général des élèves (en considérant les différents déterminants de santé) mais **aussi d'échanges par rapport à leur santé et aux facteurs pouvant influencer celle-ci** en privilégiant l'engagement et la participation.

L'équipe PSE souhaite mettre l'accent sur ces temps de rencontre privilégiés, par **une attitude d'ouverture, de disponibilité et d'accueil**.

Suite aux bilans, les contacts avec les parents sont souvent nécessaires. Ils permettent de leur fournir des explications, d'amorcer le dialogue, de les orienter, de les conseiller en fonction de leur situation.

Pour les 3<sup>èmes</sup> maternelles, une concertation avec le centre PMS est organisée, ainsi qu'un recueil d'informations auprès des enseignants. Ceci dans le but d'optimiser le travail avec les familles.

Le dépistage précoce des troubles de la vue, de l'audition est déterminant pour la scolarité des enfants. Le dépistage d'autres problèmes de santé (problème cardiaque, de la statique, de croissance,...) est important pour le développement harmonieux des enfants et adolescents et ce en complémentarité avec les médecins de famille.

Une majorité de notre population scolaire se trouve en milieu défavorisé, nous remarquons qu'ils vont de moins en moins chez leur généraliste. Le passage à la visite médicale est donc pour certains élèves l'occasion unique de rencontrer une infirmière, un médecin, de s'interroger sur leur état de santé, de parler de leurs inquiétudes, de pouvoir, d'oser poser des questions.

Lors de ces bilans de santé, **la vaccination** prend une place prépondérante par choix de l'équipe. Nous participons aux campagnes de vaccinations préconisées en Fédération Wallonie Bruxelles pour que chaque enfant puisse être vacciné conformément aux recommandations sanitaires.



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

En effet, l'éradication de ces maladies est une priorité de santé publique à l'échelle mondiale. L'acte vaccinal étant un acte médical nécessitant des explications sur les bénéfices et les risques éventuels d'un vaccin, le PSE y est attentif et il fournit aux parents les informations éditées par PROVAC pour qu'ils puissent décider si leur enfant sera vacciné.

Notre service PSE investit du temps dans **la récolte des informations** en matière de statut vaccinal de l'enfant avant l'acte en lui-même.

Lors des bilans de santé des adolescents, un moment **de discussion** est réservé avec eux pour la vaccination, les adolescents sont exposés à des risques infectieux qui leur sont propres, soit en raison de l'affaiblissement des défenses qui leur ont été conférées par les vaccins de la petite enfance, soit en raison de leur comportement. Les adolescents ont un sentiment évident d'invulnérabilité, mais ils ne sont pas hostiles aux messages de prévention. Ils ont à cet égard une attitude d'ouverture, mais passive. Il n'est donc pas inutile de leur rappeler les risques généraux pour leur santé et les mesures à prendre pour éviter ces risques.

Lorsqu'un élève est vacciné au service PSE nous mettons tout en œuvre pour lui fournir **une carte de vaccination complète** qui reprend toutes les dates des vaccinations antérieures et les vaccinations réalisées au service PSE. Cet outil est important pour la transmission des informations au médecin traitant et **pour responsabiliser les parents et les adolescents**.

Nous déplorons néanmoins la lenteur dans la mise en œuvre d'un système centralisé qui permettra à chaque vaccinateur de prendre connaissance du statut vaccinal de l'enfant, et d'éviter la double vaccination. La plateforme e-vax qui a démarré en janvier 2014 et que nous utilisons, permettra peut-être d'atteindre cet objectif.

Concernant les élèves fréquentant **l'enseignement spécialisé**, et ce en vue de favoriser l'égalité de chances en santé, notre service PSE a choisi de renforcer davantage encore les contacts avec les parents, les milieux de vie ou les précédents services PSE en matière de bilans de santé et de vaccinations.

Les vaccins sont conseillés en fonction de l'âge et non de l'année de passage en visite médicale. Le médecin scolaire se rend à l'école pour vacciner.

Le travail s'en trouve alourdi mais la précarité rencontrée chez cette population particulière le nécessite si l'on veut être efficace.

## **2. La mise en place de programmes de promotion de la santé et la promotion d'un environnement scolaire favorable :**

Nous avons pu constater que des demandes sont souvent formulées par les écoles pour répondre à des problèmes ponctuels et qu'un faible pourcentage d'écoles intègre un projet dans une démarche de promotion de la santé. C'est pourquoi, nous voudrions partir de ces demandes formulées et retravailler ces thématiques pour les faire évoluer dans le sens de la notion de santé globale.

Nous souhaitons susciter mais surtout pérenniser une culture de promotion de la santé au sein des écoles sous tutelle du SPSE avec la participation des différents acteurs scolaires. Nous désirons que les intervenants dans les écoles prennent conscience du rôle qu'ils peuvent jouer dans le domaine de la promotion de la santé.



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

Puisque les projets en milieu scolaire participent à renforcer les déterminants positifs de la santé, à favoriser une politique de promotion de la santé adaptée et des environnements favorables, nous souhaitons maintenir cette orientation. Il est à noter que d'autres actions sont complémentaires à ce dispositif, comme les visites d'établissements et leur suivi qui sont des moyens pertinents pour identifier des pistes d'amélioration et de soutien auprès des écoles.

Comme le mentionne le rapport intermédiaire du projet pilote des Cellules Bien Être: « *créer une structure au sein de l'établissement qui veille à coordonner les activités et à mobiliser la communauté scolaire est un **outil au service de la construction collective d'une vision partagée du bien-être*** <sup>5</sup> ». Une CBE est un lieu d'articulation des actions, des projets qui favorisent le « bien vivre à l'école » et le « vivre ensemble », un lieu de réflexion sur la cohérence et la continuité de ces actions ; un lieu d'identification d'éventuelles lacunes.

Lorsqu'on parle de santé à l'école, on parle de sommeil, d'alimentation, de bonnes relations dans la classe, de gestion durable de l'environnement, de dialogue entre élèves et enseignants,...

Quotidiennement les enseignants font face à de nombreux problèmes et tentent de trouver des solutions, tantôt de manière intuitive, tantôt dans des projets construits, essaient de prendre en considération les habitudes de vie de leurs élèves et tentent d'agir de manière adéquate pour les améliorer. Dans de nombreuses écoles sous notre tutelle, les enseignants se trouvent entourés d'enfants dont les familles disposent de moyens financiers insuffisants

Le concept d'**école en santé** vise à favoriser l'adoption par tous les élèves d'un mode de vie sain en leur offrant un cadre favorable à la santé, en renforçant les déterminants positifs de la santé et en favorisant une politique de promotion de la santé adaptée, le tout dans un environnement favorable à une « école en santé ».

Chacun peut dès lors y trouver les clés d'une meilleure connaissance de soi, d'une relation harmonieuse avec l'autre et avec l'environnement.

Ainsi pouvoir « dire non » aux drogues, à l'adulte qui maltraite, faire face au stress, gérer les conflits, savoir comment se préserver du sida, ... sont autant de savoirs, savoir-faire et attitudes à promouvoir dans les établissements d'enseignement.

La santé est perçue comme une ressource de la vie et non comme une finalité. La santé interagit donc avec tous les niveaux de l'existence.

Dans cette démarche, **les acteurs scolaires ont donc un rôle de référence en matière de santé**. Les enseignants se trouvent en première ligne pour constater ce qui affecte particulièrement leurs élèves. Ils sont aussi des modèles dont le comportement influence directement les élèves.

La promotion de la santé de tous les membres de la communauté scolaire passe par une reconnaissance de l'école comme lieu de vie et de tous ceux qui y vivent comme **acteurs de leur propre santé et de la santé collective**. Le principe de participation impose à chaque individu d'être conscient de ses droits, de ses obligations et de ses responsabilités et de permettre à tout élève de s'approprier ses apprentissages, à toute personne de pouvoir agir sur sa propre santé.

---

<sup>5</sup> N. Hubin, M.C. Miermans, G. Absil, C. Vandoorne (APES-ULg), Rapport d'évaluation EvalCBE.2, Institutionnalisation et vision partagée du bien-être, Octobre 2013, Consultable en ligne <http://www.agers.cfwb.be/index.php?page=26753&navi=3375>



Susciter un **climat santé** au sein des établissements sous tutelle, paraît être un point de départ intéressant afin de **créer une dynamique de santé** permettant d'identifier les besoins de santé des élèves et de pouvoir y répondre en tenant compte des caractéristiques socio-culturelles de chacun.

La constitution d'une **équipe santé** dans une optique de promotion de la santé est un objectif à moyen terme dont le but final est **d'intégrer un projet santé** à l'école par une action collective et participative.

Pour atteindre ces objectifs, différentes étapes seront nécessaires.

- Sensibilisation de l'école à la notion de promotion de la santé afin d'adhérer à une démarche de promotion de la santé de la part des acteurs scolaires.
- Identification des actions isolées, des personnes ressources afin d'encourager les écoles vers une démarche de promotion de la santé.
- Identification des écoles prêtes à s'engager dans un projet et des personnes prêtes à travailler sur la santé.
- Elaboration d'un projet participatif autour de la santé.

Dans le cadre de ce climat santé, nous voulons considérer la santé dans son aspect global en y incluant le bien-être physique, mental et social, en considérant les déterminants de santé et en prenant en compte le cadre de vie des individus.

Dans le cadre de la dynamique santé, les écoles collaborent avec les services PSE et les centres PMS (centres psycho-médico-sociaux) et bénéficient de l'appui des CLPS (centres locaux de promotion de la santé). Précisons que l'équipe PSE est un **des partenaires privilégiés** de l'école, ce qui implique une relation d'égalité et de concertation bilatérale, mais n'est pas coordinateur de projets de cette commission, qui gère le projet de bout en bout mais est plutôt une aide méthodologique, un soutien dans la concrétisation du projet santé à l'école.

Afin de favoriser la promotion d'un environnement scolaire favorable, le PSE propose de dialoguer avec les acteurs scolaires de la santé au sens large et de réfléchir à la façon dont l'école peut au mieux s'organiser pour proposer un environnement favorable à la santé.

**→ Susciter en milieu scolaire une culture de promotion de la santé et la participation des acteurs dans le but d'intégrer un projet santé, de viser la qualité de vie et le bien-être à l'école et de veiller à un environnement agréable.**

Il nous paraît essentiel que nos actions s'articulent avec des niveaux complémentaires d'interventions, tenant compte des déterminants de la santé :

- Individuel : exemples suivi individuel, aiguillage vers d'autres partenaires si nécessaire, visites à domicile, ...
- Collectif : exemples vaccination, sensibilisation à la promotion de la santé lors des bilans de santé,...
- Sur les organisations - lieux de vie : exemples projet santé dans les écoles, visites d'écoles,...



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

### **3. La façon dont le service compte mettre en œuvre la promotion de la santé à travers l'ensemble de ses missions**

#### **Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles**

Des mesures de prophylaxie des maladies contagieuses en milieu scolaire étant établies par les autorités sanitaires, notre rôle est de permettre aux écoles de les faire appliquer. Nous demandons aux écoles de nous communiquer les signalements de ces maladies et ce, afin que nous puissions conseiller écoles et familles. Pour les urgences sanitaires (signalement d'un cas de méningococcie, de diphtérie ou de poliomyélite), notre service est joignable selon une procédure mise en place (centrale d'appel en dehors des heures d'ouverture et pendant les premiers jours de congés scolaires).

**Tout particulièrement par rapport à la problématique de la pédiculose** et plus spécifiquement dans l'enseignement fondamental, nous souhaitons rendre plus efficaces les interventions de chacun ; la prévention et la gestion de la pédiculose à l'école s'inscrit dans une approche de promotion de la santé se basant sur les principes suivants: respect de l'élève, de sa famille et de son entourage, éviction exceptionnelle et de durée limitée; concertation et collaboration entre les acteurs scolaires locaux (directions, éducateurs, associations de parents, professionnels des centres PSE et PMS, corps enseignant...); implication des élèves et des parents dans les actions de prévention et les traitements; choix de stratégies et d'actions en fonction de leur capacité à rendre chacun (élèves, parents, enseignants, infirmières...) individuellement et collectivement plus apte à prévenir, gérer et soigner les problèmes de pédiculose à l'école comme à la maison.

Après un contrôle positif à l'école, nous proposons aux parents des heures de permanence au centre pour leur expliquer les traitements.

#### **Etablissement d'un recueil standardisé de données sanitaires**

L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires contribue à **une politique et à des stratégies de promotion de la santé des jeunes**. Notre service participe activement au recueil de données sanitaires en vue de l'élaboration d'un véritable système d'informations sanitaires sur la santé des jeunes à l'école. Pour ce, nous sommes informatisés dans tous les circuits d'exams. Les données recueillies proviennent des anamnèses, des bilans de santé et des suivis. Ces éléments sont encodés et rendus anonymes pour être transmis aux autorités sanitaires en conformité avec le respect de la déontologie médicale et le respect de la vie privée. Ces informations doivent contribuer à une véritable politique de la santé des jeunes à l'échelon communautaire et ce, en complétant les informations recueillies par d'autres organismes relatifs aux modes de vie des jeunes.

#### **Point Santé**

Nous restons joignables et disponibles par mail ou par téléphone et nous nous déplaçons pour répondre aux demandes des étudiants. Une affiche a été réalisée pour présenter de manière attractive le Point Santé, celle-ci est présente dans toutes les implantations de la Haute Ecole. De plus, comme mentionné précédemment notre présence dans la Haute Ecole nous permet d'établir une relation privilégiée avec les jeunes.



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

## Troisième partie : Objectifs du service

### 1. Objectifs concernant le service lui-même en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé

#### ➤ Objectifs internes

Au travers du **suivi médical**, offrir un **service performant** c'est-à-dire : mettre l'accent sur la **lutte contre les inégalités sociales** devant la santé :

- Proposer une offre de service **adaptée aux spécificités** de la population sous tutelle (anamnèses, informations, suivis, ...)
- Accroître l'**accessibilité** et la **visibilité** du service auprès des enseignants et des parents
- Donner du **sens** aux bilans de santé obligatoires

<b>Avant les bilans de santé</b>	<b>Pendant les bilans de santé</b>	<b>Après les bilans de santé</b>
- Préparation à la visite médicale - Optimiser les temps de rencontre avec les directions, et les enseignants	- Rendre les locaux plus attractifs - Améliorer la communication avec les élèves - Développer l'offre d'activités d'Education Santé pendant le temps d'attente - Uniformiser le type d'examen pratiqué en équipe pluridisciplinaire - Réduire les risques de double vaccination - Rendre les élèves acteurs de leur santé - Améliorer la disponibilité des infirmières et des médecins pendant le bilan et lors de l'accueil	- Développer/ favoriser la communication avec les parents en vue d'un meilleur suivi des recommandations de suivis et d'une information sur les services existants - Etablir des critères spécifiques de suivi et de visites à domicile pour les populations défavorisées - Avoir une connaissance optimale des partenaires pour pouvoir relayer la population vers les services compétents (PMS, suivi obésité, centre de guidance).

### 2. Objectifs concernant les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur hors universités et leur population en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé.

#### ➤ Objectifs externes :

Opérationnaliser des projets participatifs de promotion de la santé à l'école en fonction des **besoins/ demandes** du terrain, des **spécificités des publics cibles**, tout en tenant compte des impulsions émanant du politique.

Renforcer l'**implication** et l'**autonomie des acteurs scolaires** (échelle de développement) dans les projets de promotion à la santé.



Contribuer à **réduire les inégalités de santé** par l'intermédiaire de programmes de promotion de santé dans les écoles. Pour ce faire nous :

- ciblerons des écoles dont la **population** est considérée comme **défavorisée**
- consoliderons le **développement des connaissances** et des **compétences individuelles** des jeunes (estime de soi, compétences psychosociales, facteurs de protection, empowerment)
- contribuerons à l'**amélioration des conditions de vie** des étudiants (par exemple l'offre alimentaire au sein des établissements scolaires)



## Quatrième partie : Plan d'action du service

En fonction des priorités et des objectifs de notre service **PSE**, nous définissons un plan d'action en termes de stratégies, d'actions concrètes, d'outils et de ressources, de public cible, de calendrier et de partenariat. La planification s'envisage idéalement sur deux niveaux, le court terme et le long terme.

<u>Objectifs internes</u>	<u>Stratégies internes</u>	<u>Plan d'actions</u>
Au travers du <b>SUIVI MEDICAL</b> offrir un <b>service performant</b> c'est-à-dire : mettre l'accent sur la <b>lutte contre les inégalités sociales</b> devant la santé		
<p>- Proposer une offre de service <b>adaptée aux spécificités</b> de la population sous tutelle (anamnèses, informations, suivis, ...)</p> <p>- Accroître l'<b>accessibilité</b> et la <b>visibilité</b> du service auprès des enseignants, des directions et des parents</p>	<p>Formation permanente de l'équipe</p> <p>Communication au sein de l'équipe</p> <p>Stratégie de communication interne</p>	<p>L'équipe établira un plan de formation pour ses membres au début de l'année scolaire.</p> <p>Tenue d'une réunion hebdomadaire</p> <p>Deux réunions d'équipe pluridisciplinaire à prévoir en début et en fin d'année.</p> <p>Pendant les congés scolaires des moments de réunions seront prévus dans la mesure du possible.</p>
	<p><b><u>Avant les bilans de santé</u></b></p> <p>Améliorer la connaissance de l'offre de service du SPSE auprès des parents, des élèves et des écoles.</p> <p>Améliorer les liens, la communication entre intervenants.</p>	<p><b><u>Auprès des directions – enseignants :</u></b></p> <p>Dès que possible, privilégier et prendre le temps des contacts directs pour la transmission d'information.</p> <p>Création d'un vademecum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation du PSE</li> <li>- présentation de la visite médicale</li> <li>- vaccination, maladies transmissibles, constats de coups, etc...</li> </ul> <p>Etudier la faisabilité de rencontrer certaines équipes</p>



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

	<p>Adapter notre stratégie de communication aux besoins de nos publics cibles.</p> <p>Améliorer la compréhension de l'utilité de l'anamnèse.</p>	<p>éducatives lors de leurs réunions de début d'année scolaire. – mettre en place des critères de sélection des écoles (année 1) Mise en place (année 2)</p> <p>Etablir une collaboration avec enseignants et éducateurs pour le temps d'attente lors de la visite. (préciser les attentes)</p> <p><b><u>Auprès des parents :</u></b></p> <p>Création d'un mémo reprenant les coordonnées et les différentes missions du PSE</p> <p>Evaluation des ressources nécessaires (internes, externes), budgétisation pour la traduction de documents relatifs à l'autorisation de vaccination.</p> <p>Permanences pour les parents à l'école ou au centre pour compléter anamnèse.</p> <p><b><u>Auprès des élèves :</u></b></p> <p>Distribuer les anamnèses en classe dans certaines écoles ciblées et y présenter la visite médicale.</p>
	<p>Améliorer la connaissance de l'offre de service du SPSE auprès des écoles.</p> <p>Améliorer les liens, la communication entre intervenants.</p>	<p>Réaliser des visites d'écoles régulières : visites tous les 3 ans.</p> <p>Réaliser les suivis de visite 1/x an</p>
<p>- Donner du <b>sens</b> aux bilans de santé</p>	<p><b><u>Pendant les bilans de santé</u></b></p>	<p><b><u>Auprès des enseignants – accompagnateurs :</u></b></p>



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

obligatoires	<p>Améliorer la connaissance de l'offre de service du SPSE auprès des parents, des élèves et des écoles.</p> <p>Améliorer les liens, la communication entre intervenants.</p> <p>Rendre l'élève acteur de sa santé.</p>	<p>Accueil et installation des classes par les infirmières, Explication de la biométrie.</p> <p><b><u>Auprès des élèves :</u></b></p> <p>Explication de la biométrie.</p> <p>Présentation du médecin dans la salle d'attente et de son rôle (en fonction du public)</p> <p>Etudier la faisabilité de réaliser des animations éducatives/ films en salle d'attente en collaboration avec des partenaires extérieurs spécialisés, identifier partenaires en fonction des publics.</p> <p>Etablir les thématiques à aborder en fonction de l'âge</p> <p>Identifier les partenaires-ressources</p> <p>Etre rigoureux par rapport à la lecture de l'anamnèse, répondre aux inquiétudes et aux questions éventuelles des parents, tenir compte des suivis déjà mis en place.</p> <p>Utiliser le dossier médical informatisé comme check-list lors de l'examen médical</p> <p>Réaliser une biométrie individualisée quand les conditions le permettent.</p> <p>Expliquer les résultats du bilan à l'élève et ce que l'on attend de lui (transmission aux parents, rappel pour expliquer le suivi attendu) pour augmenter-amorcer le dialogue.</p>
--------------	---	--



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

		<p>Informez des modalités de suivis (par téléphone, courrier mentionnant les conclusions de l'examen)</p> <p>Rassurer les élèves par rapport au respect du secret professionnel (infirmière et médecin).</p> <p>Mise à disposition et distribution :  - de brochures de prévention en fonction des âges,  - de documents explicatifs et de conseils sur les différentes pathologies dépistées.</p> <p>Rendre les locaux plus attractifs par l'intermédiaire de jeux, tableaux, affiches, matériels.</p> <p>Utilisation d'un questionnaire "habitudes de vie " lors de l'examen médical comme support à l'échange avec le jeune.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une offre de service <b>adaptée aux spécificités</b> de la population sous tutelle (anamnèses, informations, suivis, ...)</li> <li>- Accroître l'<b>accessibilité</b> et la <b>visibilité</b> du service auprès des enseignants et des parents</li> </ul>	<p><b><u>Après les bilans de santé :</u></b></p> <p>Développer/ favoriser la communication avec les parents en vue d'un meilleur suivi des recommandations de suivi et d'une information sur les services existants</p> <p>Contribuer à la réduction des inégalités sociale de santé</p>	<p><b><u>Auprès des parents :</u></b></p> <p>Etablir des critères spécifiques de suivis et de visites à domicile pour les populations défavorisées.</p> <p>Augmenter la collaboration avec le médecin traitant et instaurer un contact médecin scolaire – médecin traitant pour les cas de suivis problématiques, nécessaires.</p> <p>Créer du lien avec les maisons médicales qui suivent souvent les élèves dans une perspective de réduction des inégalités sociales de santé et le maintenir.</p>



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

	Avoir une connaissance suffisante des partenaires pour pouvoir aiguiller la population vers les services compétents (PMS, suivi obésité, centre de guidance).	Améliorer les concertations avec les PMS et l'échange d'information entre les services.  Réactualiser <b>annuellement</b> le répertoire des acteurs de proximité et les informations concernant les services partenaires (ex. centre de guidance).
--	---	--

<u>Objectifs externes</u>	<u>Stratégies externes</u>	<u>Plan d'actions</u>
Mise en place de <b>programmes de promotion de la santé</b> et la <b>promotion d'un environnement scolaire favorable</b> .		
Opérationnaliser des projets participatifs de promotion de la santé à l'école en fonction des <b>besoins/ demandes</b> du terrain, des <b>spécificités des publics cibles</b> , tout en tenant compte des impulsions émanant du politique.	Elaboration de projets participatifs autour de la santé  Sensibiliser à la notion de promotion santé au sein des écoles sous notre tutelle.  Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des élèves	Lister les écoles en projet. Lister les nouvelles demandes de projet.  Adapter le nombre de rencontres avec les écoles en fonction des phases de projet.  Répondre aux demandes de terrain et si nécessaire les aiguiller vers des partenaires  Maintenir et développer la communication au sein de l'équipe au sujet des projets santé. Développer du lien entre les projets santé dans les écoles et les visites médicales.  Réactualiser <b>annuellement</b> le répertoire des acteurs



		<p>de proximité et les informations concernant les services partenaires.</p> <p>Participer activement au processus de réflexion de mise en œuvre des politiques d'EVRAS dans les écoles sous notre tutelle. Accompagner les écoles pour mettre en place un dispositif EVRAS.</p>
<p>Renforcer l'<b>implication</b> et l'<b>autonomie des acteurs scolaires</b> dans les projets de promotion à la santé.</p>	<p>Sensibiliser les acteurs scolaires à la promotion de la santé afin qu'ils intègrent les concepts et la démarche de promotion de santé</p> <p>Adhésion des acteurs de l'école à la démarche de promotion de la santé</p>	<p>Organiser <b>annuellement</b> une réunion de rencontre avec les directions d'écoles sous notre tutelle sur un sujet d'intérêt pour eux et en rapport avec la PS.</p> <p>Stimuler les acteurs scolaires notamment lors des visites d'école à amorcer une réflexion PS.</p> <p>Renforcer et soutenir les actions déjà mises en œuvre au sein des établissements scolaires.</p>
	<p>Assurer la continuité dans le suivi des projets santé dans ces écoles.</p>	<p><b>Chaque année</b>, maintenir la dynamique santé mise en place dans les écoles :</p> <p>En début d'année scolaire contacter chaque école pour faire un point sur le projet santé et identifier les attentes des équipes éducatives vis-à-vis du PSE.</p> <p>Utiliser l'échelle de développement pour piloter les projets et équilibrer.</p> <p>Créer et diffuser des supports – outils – documents de référence pour les écoles en vue de favoriser leur autonomie.</p>



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

Contribuer à <b>réduire les inégalités de santé</b> par l'intermédiaire de programme de promotion de santé dans les écoles.	<u>Pour ce faire nous :</u> - ciblerons les écoles dont la <b>population</b> est considérée comme <b>défavorisée</b>	Cibler les écoles en utilisant le décret organisant l'encadrement différencié pour les sélectionner afin d'y impulser une démarche en priorité.
	- consoliderons le <b>développement des connaissances</b> et des <b>compétences individuelles</b> des jeunes (estime de soi, compétences psychosociales, facteurs de protection, empowerment)  - Favoriser la participation des publics cibles	Amener les équipes éducatives à prendre en compte les compétences psychosociales comme facteur de protection lors de leurs animations.
	- contribuerons à l' <b>amélioration des conditions de vie</b> des étudiants (par exemple l'offre alimentaire au sein des établissements scolaires).	Amener les équipes éducatives à prendre en compte les conditions de vie comme facteur de Bien Etre dans leurs réflexions.



**CENTRE DE SANTE A.S.B.L**

**Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591**

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

## **Cinquième partie : Modalités de réalisation du bilan**

La réalisation d'un bilan permet d'évaluer l'état d'avancement du projet, de définir les dimensions du projet sur lesquelles on portera l'attention lors du bilan, de définir les démarches et/ou les méthodes d'évaluation prévues pour l'évolution du projet de service. L'évaluation annuelle permet un ajustement des stratégies et se fait en confrontant le plan d'action et les activités réalisées.

Il est important de se questionner lors du bilan sur :

- Qu'avions-nous prévu de réaliser ? L'avons-nous fait ? Si non pourquoi ? Est-il toujours important de le réaliser ?
- Quels étaient nos objectifs, les avons-nous atteints ?

Pour ce faire, nous avons établi des critères d'évaluation que nous allons exposer ci-après. Ces indicateurs sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'état d'avancement du projet de service.

### **1. Objectifs concernant le service**

Proposer une offre de service **adaptée aux spécificités** de la population sous tutelle (anamnèses, informations, suivis, ...)  
Accroître l'**accessibilité** et la **visibilité** du service auprès des enseignants, des directions et des parents

### **1. Formation permanente de l'équipe et stratégie de communication interne**

➤ Indicateurs :

- Le service a un plan de formation annuel
- Une réunion hebdomadaire a lieu
- Deux réunions d'équipe pluridisciplinaire ont lieu en début et fin d'année scolaire.

### **2. Améliorer la connaissance de l'offre de service du SPSE auprès des parents, des élèves et des écoles et améliorer les liens, la communication entre intervenants**

➤ Indicateurs :

- Création, distribution d'un VADEMECUM (contenu, forme) qui compile différentes informations.
- Etablissement de critères de sélection des écoles pour une rencontre en début d'année scolaire des équipes éducatives. Mise en place et évaluation qualitative (apports de ces rencontres – consulter les bénéficiaires).
- Etablir une collaboration avec les enseignants et/ou les éducateurs pour le temps d'attente lors de la visite. L'action se fonde sur la participation des populations concernées :

Secondaire : Consulter les élèves / étudiants / éducateurs

Primaire - maternelle : Consulter les enseignants – par ex. sous forme de questionnaire interrogeant les attentes vis-à-vis des visites et des pistes d'amélioration.



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

- Réaliser une visite d'établissement tous les 3 ans : 31 visites d'établissements par an .

Population totale : 39 établissements enseignement fondamental (67 implantations) et les 15 établissements enseignement secondaire (20 implantations) + 1 Haute Ecole (5 implantations).

- 1x/an suivi des visites d'établissements, évaluation du suivi des recommandations formulées dans le rapport de visite.

### **3. Adapter notre stratégie de communication aux besoins de nos publics cibles**

➤ Indicateurs :

- Création, distribution d'un mémo à destination des parents (contenu, forme, moment de distribution) et évaluation.
- Traduction de certains documents relatifs à l'autorisation de la vaccination pour faciliter la compréhension des informations.

### **4. Améliorer la compréhension de l'utilité de l'anamnèse**

➤ Indicateurs :

- Organisation de permanences pour les parents dans certaines écoles ciblées ou au centre pour aider à compléter l'anamnèse.
- Accessibilité de l'offre : publicité, taux de fréquentation de ces permanences et motifs.
- Mener des actions préférentiellement envers certains publics fragilisés et tenir compte des barrières éventuelles liées à la communication / environnement social / physique/ économique
- Distribution des anamnèses en lien avec la période de visite médicale des élèves.
- Distribution des anamnèses et présentation de la visite médicale en classe dans certaines écoles ciblées.

## **Donner du sens aux bilans de santé obligatoires**

### **1. Rendre l'élève acteur**

➤ Indicateurs :

- Uniformisation de l'information concernant la biométrie et le déroulement de la visite
- Evaluation qualitative (fait - pas fait, identification des freins en fonction des publics cibles)
- Etudier la faisabilité de réaliser des animations éducatives en salle d'attente : identifier les publics cibles, les partenaires-ressources et les thématiques à aborder en fonction des publics
- Utilisation d'un questionnaire « habitudes de vie » comme support à l'échange avec le jeune.
- Expliquer au jeune les résultats du bilan et l'informer des modalités de suivis : procédures écrites centralisant les informations



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

- Interroger de manière ponctuelle le jeune sur ce qu'il a retenu de la visite médicale
- Répertorier les différentes brochures en fonction des tranches d'âge
- Documentation présente dans les salles d'attente et les cabinets médicaux par tranche d'âge
- Lors de l'examen en fonction des problématiques identifiées : distribution de documentation ciblée (ex. sevrage tabagique, sport, centre de guidance,..)
  
- Rendre les locaux plus attractifs par l'intermédiaire de jeux, affiches, matériel, utilisation des tableaux d'affichage pour transmettre des messages santé.
  
- Présentation du médecin en salle d'attente et de son rôle, réponses aux questions et aux inquiétudes des élèves : évaluation qualitative annuelle prévue en réunion pluridisciplinaire.
- Etre rigoureux dans la lecture de l'anamnèse, répondre aux inquiétudes des parents, tenir compte des suivis déjà mis en place : réajustement quotidien au sein de l'équipe.
- Utilisation du dossier médical informatisé comme check list lors de l'examen médical.

## **2. Favoriser la communication avec les parents - assurer un meilleur suivi social** **Créer du lien avec les maisons médicales**

### ➤ Indicateurs :

- Utilisation des critères (affichés dans les circuits) établis en équipe pluridisciplinaire de :
  - suivis médicaux - sociaux identiques pour chaque médecin /infirmière
  - visites à domicile
- Transmettre des informations aux élèves/ et aux parents sur les possibilités d'accès aux soins (gratuit ou à faible coût)
- Donner du soutien social
- Taux de suivis par problématique (cfr recueil de données)
- Technique d'identification des cas à suivre en priorité : utilisation de Post-it sur les dossiers
  
- Quantifier le nombre d'équipes de maisons médicales rencontrées. Apport de ces rencontres et perspectives de collaboration pour les suivis problématiques (déterminants de santé : milieux de vie).
- Collaboration avec les médecins traitants lors des suivis problématiques.

## **3. Avoir des connaissances suffisantes des partenaires**

### ➤ Indicateurs :

- Maintenir la concertation avec les PMS (en dehors de la concertation pour les 3<sup>ème</sup> maternelles) : évaluation quantitative des cas - orientation vers PMS et des retours.
  
- Mise à jour annuelle des coordonnées des services suivants : centres de guidance, plannings familiaux, AMO, et centre/service de traitement de l'obésité.
- Illustrer l'utilisation des coordonnées des acteurs de proximité par l'intermédiaire d'un récapitulatif pour mettre en évidence les partenaires privilégiés.
- Actualiser les informations sur les avantages complémentaires des différentes mutuelles. (Environnement global – service de santé).



## **2. Objectifs concernant les établissements**

**Opérationnaliser des projets participatifs** de PS en fonction des besoins et des spécificités des publics cibles

➤ Indicateurs :

- Remaniement de différents documents pour faciliter la collecte des informations nécessaires.
- Nombre de projets/an, nombre de nouvelles demandes/an (nature de la demande, attentes vis-à-vis du SPSE)
- Maintenir et développer la communication au sein de l'équipe au sujet des projets santé.
- Stratégie de communication interne : mettre la Promotion de la Santé à l'ordre du jour des réunions hebdomadaires min 1x/mois, faire un bilan des projets santé 1x/an au moyen de la grille d'évaluation élaborée pour l'évaluation du projet de service, utilisation par l'équipe des feuilles de nouvelles demandes.
- Nombre d'écoles en projet EVRAS en secondaire et ESTIME DE SOI en primaire.
- Participation aux Points d'appui EVRAS et ASSUETUDE en collaboration avec CLPS

**Renforcer l'implication et l'autonomie** des acteurs scolaires dans les projets de PS

### **1. Sensibiliser les acteurs scolaires à la PS afin qu'ils intègrent les concepts et la démarche de PS**

➤ Indicateurs :

- Organiser annuellement une réunion de rencontre avec les directions d'écoles sous notre tutelle
- Consulter les directions pour identifier les sujets d'intérêt.
- Impact de ces rencontres sur les pratiques du terrain.
  
- Faire reposer la promotion de la santé sur l'ensemble des membres du service PSE lors des contacts et des visites d'établissement

### **2. Assurer la continuité dans le suivi des projets santé dans ces écoles**

➤ Indicateurs :

- Pérennisation des projets d'année en année (groupe de réflexion, institutionnalisation de la démarche, évaluation) et des thématiques travaillées
  
- Les démarches d'évaluation font partie du fonctionnement courant qui veille à la prise en compte des moyens et des résultats.
- L'évaluation prend en compte les personnes ou populations concernées par l'action
- Evaluation de la collaboration entre le SPSE et les établissements scolaires 1x/an au moyen de la grille d'évaluation et identifier les attentes des équipes éducatives vis-à-vis du PSE.
- Créer et diffuser des supports – outils – documents de référence pour les écoles en vue de favoriser leur autonomie.
- Utiliser l'échelle de développement combinée au module 3 du kit d'auto évaluation de l'APES Ulg afin d'identifier les points d'amélioration.



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

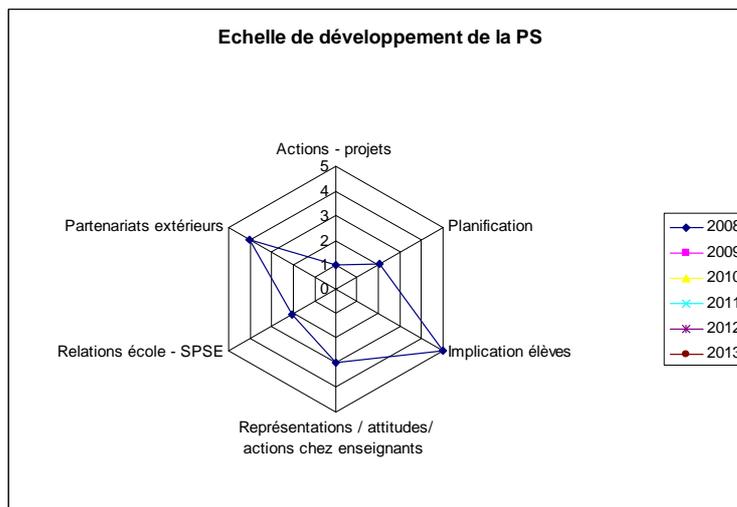
L'échelle de développement <sup>6</sup> de la promotion de la santé permettra d'une part d' :

- Evaluer l'évolution de l'ensemble des écoles sous tutelle sur le chemin de la promotion de la santé.

Et d'autre part de :

- Piloter les projets santé par l'intermédiaire d'indicateurs concrets dans les domaines suivants :
  - Actions et projets - santé à l'école : finalité - autonomie
  - Planification du projet
  - Implication des élèves
  - Représentations, attitudes et actions observées chez les enseignants
  - Relations école et le service PSE
  - Présence de partenariat

Cet outil permet de dégager les points d'amélioration et d'avoir une vision de l'évolution des différentes dimensions dans le temps. La présentation de cette échelle se fera sous forme de diagramme pour qu'en un coup d'œil apparaissent les dimensions à travailler.



En complément de cette grille d'analyse, nous utiliserons une partie du kit d'auto-évaluation (module 3) du projet de service de l'Apes Ulg, pour affiner notre démarche d'évaluation. En effet, cet outil permettra ainsi d'identifier dans quel(s) domaine(s) il est important d'investir des ressources (en temps, personnes, outils, ...), en fonction de la position de l'école sur l'échelle.

<sup>6</sup> L'échelle de développement de la promotion de la santé » Un outil de régulation des programmes de promotion de la santé en milieu scolaire, S. Grignard (APES-ULg), Dr L. Maskens (SPPSE Brabant wallon), 2005.



Ecole :

Objectifs du projet :

Nombre d'étudiants concernés par l'activité : / élèves dans l'école

I. L'action est **complémentaire** à :

1. des actions antérieures
2. d'autres actions menées actuellement par l'école
3. des actions menées actuellement par d'autres partenaires

II. Des objectifs et/ou des moyens de l'action ont fait l'objet d'une **négociation**

La négociation a été réalisée :

1. au sein de l'équipe
2. avec le P.O. / la direction de l'école (directeur, sous-directeur, préfet, ...)
3. avec des enseignants
4. avec d'autres acteurs scolaires (économiste, cuisinier, éducateur, ...)
5. avec un (des) partenaire(s) externe(s) à l'école

III. L'action permet à l'élève d'**approfondir sa réflexion** sur le thème abordé

1. Chaque élève / étudiant concerné par l'action participe à plusieurs séances dans le cadre de cette action

IV. L'action fait l'objet d'une **planification** : l'action est planifiée sur

1. une année scolaire entière (court terme)
2. plusieurs années scolaires (long terme)

V. L'action a une **portée étendue** en terme de public cible : l'action concerne

1. plusieurs classes d'un même niveau d'étude
2. plusieurs niveaux d'étude

VI. L'action est **adaptée** en fonction du contexte

1. adaptation en fonction du type de public concerné
2. adaptation en fonction du moment de l'intervention
3. adaptation en fonction du niveau d'étude concerné

VII. L'action a une **portée globale** : elle aborde différents déterminants

1. Connaissances
2. Ressources personnelles (esprit critique, valeurs, image de soi, ...)
3. Comportements
4. Environnement physique
5. Environnement social (règlement, relationnel, ...)
6. Accès et accessibilité aux soins et services
7. Philosophie / valeurs de référence de l'école

VIII. L'**interdisciplinarité** est suscitée et favorisée

1. Différents types d'acteurs internes au service sont associés à l'action
2. Des enseignants de différentes disciplines sont associés à l'action
3. Différents acteurs scolaires sont associés à l'action (éducateurs, cuisiniers, personnel d'entretien, ...)
4. Différents types de professionnels de la santé et non scolaires sont associés à l'action
5. Différents types de professionnels hors champ de la santé et non scolaires sont associés à l'action

IX. L'action donne une place **aux étudiants / élèves et à leurs parents**

1. Les élèves ont été consultés pour préparer l'action
2. Les élèves ont été activement associés à la mise en place de l'action
3. Les élèves ont participé à l'évaluation
4. Les parents ont été consultés pour préparer l'action
5. Les parents ont été activement associés à la mise en place de l'action
6. Les parents ont participé à l'évaluation

X. Les **résultats** constatés sont satisfaisants

1. Les publics bénéficiaires ont manifesté leur satisfaction
2. Des modifications de comportement chez les élèves ont été rapportées
3. Un développement des connaissances des élèves sur les thématiques abordées a été rapporté
4. Des modifications du fonctionnement de l'école sont visibles



CENTRE DE SANTE A.S.B.L

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) – N° fase : 5591

Rue du Rempart 51 à 6200 CHATELET – Tél. 071/ 38 36 21

### **1. Cibler les écoles en ED afin d'y impulser une démarche en priorité**

➤ Indicateurs :

- Mener des actions préférentiellement dans les écoles en ED / envers certains publics fragilisés : proportion- nombre d'écoles bénéficiant de l'encadrement différencié en projet accompagné par notre service.

### **2. Consolider le développement des connaissances et des compétences individuelles des jeunes**

➤ Indicateurs :

- L'action privilégie une approche positive de la santé incluant notamment les facteurs protecteurs et n'est pas exclusivement fondée sur le risque ou la maladie.  
- Les activités visent à renforcer la capacité/le pouvoir d'agir (empowerment) des individus et des populations concernés en favorisant la prise de conscience, le développement des connaissances et des compétences psychosociales.

### **3. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants**

➤ Indicateurs :

- Promotion d'environnements favorables à la santé (cfr. déterminants de la santé) : nombre d'écoles dans lesquelles une modification des conditions de vie a été constatée (nature).

## **Conclusions**

Chaque année, une évaluation sera effectuée par l'intermédiaire du rapport d'activités et les indicateurs seront peut être amenés à être modulés en fonction des résultats des enquêtes auprès des publics cibles.

Pour planifier l'ensemble des actions prévues dans ce projet de service, nous avons utilisé un diagramme de Gantt. Cet outil permet de présenter le projet sous une forme visuelle et synthétique. De plus, cette méthode illustre la planification des activités dans le temps et rend plus aisé le suivi de l'avancement. Nous avons également lié une personne de l'équipe à chaque activité, qui est garant de l'avancée de celle-ci, même si au final c'est l'équipe entière qui participera à sa mise en œuvre.

Nous allons également travailler sur la simplification du document relatif au projet de service en vue de la diffusion auprès des acteurs de terrain.

